



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Épidémie de bronchiolite

Question écrite n° 2744

Texte de la question

M. Philippe Juvin alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'épidémie de bronchiolite qui sévit partout en France. En effet, depuis le 19 octobre 2022, douze régions sont en phase épidémique : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guyane, Normandie, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Courante et très contagieuse, la bronchiolite provoque chez les bébés une toux et une respiration difficile, rapide et sifflante. Dans certains cas, la maladie peut nécessiter un passage aux urgences, voire une hospitalisation. Ainsi au total, 2 959 enfants de moins de deux ans sont passés aux urgences pour bronchiolite dans la semaine du 10 au 16 octobre 2022 - un bond de presque moitié par rapport à la semaine précédente, aboutissant à l'hospitalisation de près d'un millier d'enfants. Faute de personnel suffisant et de lits disponibles, certains services de réanimation pédiatriques sont déjà saturés, les soignants exercent dans des conditions de travail dégradées et une prise en charge inadaptée, avec le risque de voir se multiplier les transferts hors région. Certains bébés de moins de 21 jours sont envoyés à 200 km de chez eux pour être pris en charge, provoquant une véritable détresse pour les parents tenus à l'éloignement et ce, en pleine pénurie d'essence. Or, si l'épidémie semble particulièrement précoce, cette hausse de cas reste habituelle et les facteurs épidémiologiques apparaissent en volume similaires aux années précédentes. Force est pourtant de constater que les difficultés de prise en charge se répètent d'année en année. Dans ce contexte, il lui demande de renforcer dans les plus brefs délais le personnel des services de réanimation pédiatrique afin de limiter les risques de transfert hors région et d'améliorer la prise en charge des enfants atteints du virus de la bronchiolite. En outre, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour renforcer sur le long terme le système de santé afin qu'il puisse faire face à ces évènements saisonniers, totalement prévisibles et chaque fois identiques.

Texte de la réponse

L'épidémie de bronchiolite place sous forte tension nos capacités hospitalières, et plus spécifiquement les services de pédiatrie. La bronchiolite est une pathologie fréquente, le plus souvent bénigne, qui peut toucher toute l'année les nourrissons de moins de deux ans. Elle est toutefois en forte recrudescence chaque année, au cours de l'automne, période durant laquelle elle touche près de 30 % des nourrissons de moins de 2 ans ; 2 à 3 % des nourrissons de moins de 1 an peuvent faire l'objet d'une hospitalisation pour forme sévère de bronchiolite. Une campagne de communication est en cours pour rappeler à toutes et tous les gestes simples pour prévenir la maladie et limiter la transmission du virus, les comportements à adopter comme les gestes barrières, la consultation du médecin traitant et du pédiatre dans la majorité des cas ainsi que les situations imposant de se rendre à l'hôpital. Chaque année, outre les campagnes de prévention, des plans d'organisation reposant notamment sur l'augmentation du nombre de lits de soins critiques et d'hospitalisation sont mis en place dès l'automne dans les services hospitaliers pédiatriques. Malgré ces plans et anticipations, les épidémies par leur cinétique et leur intensité sont susceptibles de mettre en tension forte le système de santé. Cette année, la précocité de l'épidémie qui a débuté dès le mois de septembre et son intensité viennent s'ajouter à une fragilité des services hospitaliers après plus de deux années de crise sanitaire et de tensions en matière de

ressources humaines. Face à cette situation, le ministère de la santé et de la prévention ainsi que les agences régionales de santé (ARS) se sont immédiatement mobilisés avec la mise en place de réunions de crises et de comités de suivi réguliers, en particulier dans les régions les plus impactées. La mobilisation des professionnels, médicaux et non médicaux, en ville comme à l'hôpital, ainsi que la coopération entre la médecine de ville et l'hôpital, sont soutenues par le Gouvernement, avec le déblocage d'une enveloppe de 400 millions d'euros récemment annoncée. Elle servira à répondre rapidement aux problématiques spécifiques de certains secteurs, dont la pédiatrie fait partie. C'est ainsi un plan d'action immédiat qui est lancé pour soulager notre système de santé et permettre une bonne prise en charge de tous les enfants. C'est tout d'abord la prolongation de mesures qui ont été mises en œuvre cet été comme la rémunération supplémentaire de 15 euros pour les soins programmés ou le recours à la télé médecine, mais aussi, de nouvelles mesures pour renforcer encore davantage le soutien aux professionnels en valorisant mieux le travail de nuit et la technicité du travail dans les services de soins critiques, notamment en pédiatrie. Les ARS sont par ailleurs appelées à mobiliser leur fonds d'intervention régional pour répondre de manière ciblée aux tensions dans certains services. Enfin, la situation des services de pédiatrie peut être vue comme le reflet de la crise de l'hôpital que nous traversons et démontre la nécessité de transformer en profondeur notre système de santé : c'est précisément la volonté du Gouvernement dans le cadre du conseil national de la refondation. S'agissant de traiter les difficultés plus structurelles qui affectent notre système de prise en charge des enfants, dans la continuité du récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant, toutes les parties prenantes seront appelées à faire part de leurs propositions pour co-construire les réponses nouvelles aux difficultés du secteur, avec les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui seront organisées au printemps 2023. Ces assises mobiliseront toutes les spécialités concernées par la prise en charge des enfants, aussi bien pour la prévention que pour l'accès aux soins. Plusieurs grandes thématiques seront traitées, notamment la formation initiale et continue des professionnels, la démographie des professions du champ de la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la place de la santé des enfants dans le maillage territorial, les liens avec la médecine scolaire ou encore la protection maternelle et infantile.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2744

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5015

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 6088